

Demande de carte SNCB d'accompagnateur gratuit

Vous prenez le train avec votre enfant ? Avec la carte Accompagnateur gratuit, vous ne paierez pas le voyage.

- sur présentation de la carte, le parent accompagnant voyage gratuitement ;
- le titre de transport de l'enfant est aussi valable pour le parent accompagnant ;
- vous voyagez tous les deux dans la même classe et sur le même trajet.

Votre enfant vous donne droit à une Carte Accompagnateur gratuit si l'attestation de handicap délivrée par le SPF Sécurité sociale mentionne une réduction d'autonomie d'au moins 12 points.

Documents à fournir:

1. Le formulaire de demande complété, à télécharger sur le site :

<https://www.belgiantrain.be/fr/tickets-and-railcards/overview-discount/free-carer#:~:text=Quels%20documents%20fournir%20pour%20l,de%20votre%20Carte%20Accompagnateur%20Gratuit>

2. Une attestation délivrée par l'une des institutions suivantes :

- la Direction générale Personnes handicapées du SPF Sécurité Sociale, à demander via le formulaire de contact ou en téléphonant au 0800 987 99 (chaque jour ouvrable de 8 h 30 à 12 h 30, sauf le mercredi) ou
- les organismes qui accordent des allocations familiales majorées.

Votre demande sera déposée au guichet pendant les heures d'ouverture dans une gare de votre choix (le guichetier envoie alors votre demande au service compétent) ou envoyée à l'adresse suivante :

SNCB
Bureau Products 10-14 B-MS.1322
Avenue de la Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

Si vous remplissez les conditions, vous serez invité à retirer la carte dans la gare de votre choix, moyennant :

- une photo d'identité récente
- la somme de € 5 pour la confection
- votre carte d'identité électronique
- le formulaire de demande validé par le bureau SNCB Free Carer Card

Consultez la page service B For You de la SNCB pour télécharger le guide à l'attention des personnes qui ont des difficultés d'orientation et de compréhension : "J'ose prendre le train".